



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE
MAÎTRES-ASSISTANTS DES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE, DISCIPLINE
« OUTILS MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUES »**

SESSION 2015

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve d'admissibilité	3
2) L'épreuve d'admission	3
B) La composition du jury.....	3
II. Le déroulement de ce concours réservé	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'expertise des dossiers des candidats	4
C) L'entretien classique sans support.....	4
1) La présentation du candidat.....	5
2) L'entretien-discussion	5
3) Les remarques générales sur l'oral	5
III. Les statistiques	5

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 23 septembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture, « l'épreuve obligatoire d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier du candidat. Cet examen porte principalement sur ses expériences, travaux, ouvrages ou publications. A cet effet, chaque candidat fournit au moment de son inscription un dossier comprenant les documents suivants :

1. Un curriculum vitae détaillé (...);
2. Un document de synthèse mettant en avant son activité et sa pratique d'enseignant, son rapport à l'étudiant et sa pédagogie;
3. Dans la limite de trois documents, un exemplaire de ses travaux, ouvrages, articles ou réalisations et la liste des références de ses publications;
4. Une note de cinq pages dactylographiées maximum développant les réflexions et les orientations du candidat sur l'enseignement de sa discipline;

Le président du jury désigne pour chaque dossier deux membres du jury en tant que rapporteurs, qui l'examinent.

Cette épreuve est notée de 0 à 20, assortie d'un coefficient 1(...) ».

2) L'épreuve d'admission

Selon l'article 5 du même arrêté cité précédemment, « l'épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien de quarante minutes avec le jury. Cette épreuve vise à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de vingt minutes au plus, au cours duquel il présente ses activités relevant ou ayant relevé du corps des maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication.

Au cours de l'entretien, le jury sera amené à apprécier les capacités du candidat à se projeter dans son nouveau statut.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec l'activité d'enseignement.

Durée de l'épreuve totale : 40 minutes ; coefficient : 1.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 ».

B) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Florian HERTWECK, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Membres de ce jury :

- Monsieur Didier BUR, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences et techniques pour l’architecture », discipline « outils mathématiques et informatiques », école nationale supérieure d’architecture de Nancy ;
- Monsieur Thierry CIBLAC, professeur, groupe de disciplines « sciences et techniques pour l’architecture », discipline « outils mathématiques et informatiques », école nationale supérieure d’architecture de Paris-Malaquais ;
- Monsieur Bernard FERRIES, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences et techniques pour l’architecture », discipline « outils mathématiques et informatiques », école nationale supérieure d’architecture de Toulouse ;
- Monsieur Jean-Paul WETZEL, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences et techniques pour l’architecture », discipline « outils mathématiques et informatiques », école nationale supérieure d’architecture de Strasbourg et personnalité qualifiée, rattaché au laboratoire architecture-morphologie-morphogénèse urbaine et projet de l’école nationale supérieure d’architecture de Strasbourg, de l’institut national des sciences appliquées de Strasbourg et de l’université de Strasbourg.

II. Le déroulement de ce concours réservé

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 26 octobre au 26 novembre 2015, avant minuit, heure de Paris
Date de limite de retour du dossier de candidature des candidats	Le 8 février 2016, avant minuit, heure de Paris
Réunion d’admissibilité	Le 10 mai 2016
Date des épreuves orales	Le 10 juin 2016
Réunion d’admission	Le 10 juin 2016

B) L’expertise des dossiers des candidats

Le jury attendait que le dossier des candidats montre des activités d’enseignement avérées et nombreuses, une expérience pédagogique certaine qui prend en compte les nouveaux enseignements, notamment celui des outils numériques et qui est mise à jour. Le candidat devait par ailleurs détenir une vision générale sur l’enseignement et la pédagogie de la discipline pour laquelle il postulait, expliquer son rapport à l’étudiant. Le volet publications des candidats est également important.

C) L’entretien classique sans support

Comme indiqué dans la convocation des candidats, l’entretien durait 40 minutes, réparties de la manière suivante :

- 20 minutes d’exposé général sur la note d’intention et les propositions du candidat au regard des caractéristiques du poste pour lequel il concourt,
- 20 minutes d’échanges avec le jury.

Le jury interrompait les candidats au bout des 20 minutes de présentation afin de pouvoir enchaîner avec l'entretien.

1) La présentation du candidat

Il est rappelé aux candidats dans leur convocation que leur présentation à l'oral ne peut être illustrée par une projection power point et qu'ils ne doivent pas remettre de document au jury durant cette épreuve.

2) L'entretien-discussion

L'entretien-discussion s'est déroulé dans une ambiance concentrée, cordiale et professionnelle. Lors de chaque entretien, chaque membre de jury a au moins posé une question. Ces questions ont porté sur les compétences du candidat au niveau du large spectre de OMI (paramétrique, BIM, géométries complexes...), ses projets pédagogiques et de recherche ainsi que ses intentions de s'investir dans la vie de l'école, dans laquelle il sera affectée et de dialoguer fructueusement avec d'autres disciplines...

3) Les remarques générales sur l'oral

Les candidats devaient faire ressortir lors de leur oral leurs expériences d'enseignement et de pédagogie confirmées. Le jury considère que les candidats doivent s'investir dans le courant actuel basé sur les maquettes numériques. Ils devaient faire des propositions claires d'enseignement, notamment dans le domaine du numérique. Ils devaient également démontrer les interactions que le champ OMI pouvait avoir avec d'autres disciplines comme TPCAU ou STA.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts pour le groupe de disciplines « sciences et techniques pour l'architecture » : 2 au total.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de dossiers reçus	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	1	1	1
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	2	2	2	1	1	1

Monsieur Florian HERTWECK
Président du jury